

M. Steele est homme de ces œuvres, américain par la naissance, l'activité et les idées, un ouvrier qui couvrait les toits de maison, le jour, et faisait des articles, le soir. M. Steele reviendra dans le journalisme, car il est un de ces hommes qui ont besoin de dire tout ce qu'ils pensent, tout ce qu'ils savent, de prendre part au mouvement de la société, de mettre l'épaulé à la roue du char du progrès.

“ L'ESPÉRANCE.”

Tel est le nom d'un nouveau journal que M. Philippe Masson vient de fonder à Québec, dans St. Roch. Ce journal sera spécialement dévoué aux intérêts industriels et politiques de St. Roch. Il a un beau nom; puisse-t-il ne pas être trompé dans ses espérances et ne pas tromper les nôtres! car nous faisons des vœux pour son succès. Plus nous serons d'ouvriers à l'œuvre nationale, plus nous ferons de bien.

L. O. DAVID.

A TRAVERS LE TIMES.

Dire que le *Times* est parfaitement satisfait de la décision du Tribunal de Genève serait peu le connaître et lui faire injure. En cela d'ailleurs, il partage le sort de tous les plaideurs qui perdent leur cause. Il est dans l'exercice de son droit: son pays est condamné à payer à l'aimé Frère Jonathan une bagatelle de quinze millions et cinq cent mille piastres en or, *in hard cash*. C'est peu séduisant. Le *Times* fait pourtant contre fortune bon cœur. Il feint tout d'abord de croire que le peuple anglais a été pris à la sourdine. On n'a pas, paraît-il, compris toute la portée des trois nouvelles règles ou maximes de droit international posées dans le Traité de Washington et acceptées, avec effet rétroactif, par les commissaires anglais et le gouvernement. C'est le vieux refrain: l'on n'aurait pas fait telle admission, si l'on eût pensé que l'adversaire pût en tirer tel parti.

Ces trois principes que l'on prétend nouveaux s'écartent peu de l'équité et du droit naturel. Ils sont en conformité parfaite à la loi civile qui règle les cas semblables entre particuliers. Les voici: 1o. tout gouvernement neutre est tenu d'employer une diligence convenable (*due diligence*) à empêcher dans les domaines de sa juridiction l'armement de croiseurs hostiles—de l'une des deux nations étrangères en guerre entre elles;—2o. tel gouvernement neutre ne doit permettre à aucun des belligérants de se servir de ses ports ou des eaux de son domaine pour s'approvisionner ou s'armer militairement ou recruter des hommes—soldats de terre ou de mer;—3o. —conséquence des deux autres—faire preuve de toute la diligence convenable, dans toute l'étendue de la juridiction et sur toute personne à l'emploi de tel gouvernement neutre et dans les limites de telle juridiction, pour prévenir et empêcher la violation des deux règles ci haut émises.

Comme on le voit, ce n'est pas la mer à boire. Ces principes sont le fond, la base de toute législation civile sur ce que l'on appelle en langage du palais la prestation des fautes et les devoirs des maîtres ou pères de famille au sujet des fautes, délits et quasi-délits de leurs employés et de leurs enfants.

Sauf erreur, nous croyons que ces trois règles ne diffèrent de l'ancien droit international qu'en ceci: les bâtiments de guerre, les croiseurs ennemis avaient le droit de s'approvisionner dans les ports neutres, avec certaines limites,—c'est partie de la seconde règle. Quand au reste des trois principes prétendus nouveaux, l'histoire très contemporaine prouve qu'ils ont été mis en vigueur sans protestation dans la guerre de Crimée, dans l'insurrection de Cuba contre l'Espagne, et dans la guerre de la Prusse et de l'Autriche contre le Schelwig-Holstein.

L'Angleterre a été surtout condamnée pour défaut de vigilance en ce qui regarde le “*Florida*” et l’*Alabama*,” presque complètement équipés en Angleterre. Quand au “*Shenandoah*,” c'est l'un des Gouvernements Coloniaux de l'Australie qui était en faute: il avait été équipé ou approvisionné à Melbourne. La mère-patrie est responsable des fautes de sa Colonie.

Question naturelle: si l'Angleterre accepte la responsabilité des fautes et des actes de sa colonie, et paie même quelques millions pour cela, une autre de ses colonies ne pourrait-elle pas avoir le droit de réclamer compensation d'elle pour dommages soufferts à cause d'elle et pour elle?—Mais, non; montrons nous bons princes. L'Angleterre nous a donné quelques compensations pour notre acceptation du Traité de Washington et c'est un peu pour nous qu'elle paie aux Etats-Unis cette indemnité de \$15,500,000. Sans colonies ici, sans, conséquemment, de lien de contact ni d'occasion facile de guerre avec les américains, elle ne leur eût jamais compté cette énorme somme: c'est évident. Elle l'a fait pour assurer une paix

qui nous sera au moins aussi avantageuse qu'à elle, et consolons-nous par cette réflexion du *Times*, baume jeté sur la plaie des Anglais qui veulent trouver un peu raide la carte à payer à l'*Cncle Sam*: “Nous avons tâché de faire aux Etats-Unis toute réparation possible pour les dommages que l'on nous a considérés, avec la plus grande liberté d'interprétation, leur avoir infligés; nous croyons avoir posé par là les bases d'une bonne entente qui durera toujours entre les deux nations.”

Il est un peu dans nos habitudes, il est un peu de mode de dire du mal de l'Angleterre. Elle l'a un peu gagné pour mille et mille raisons que l'on sait et que l'on peut dire. Mais, si l'on veut être juste, l'on ne peut s'empêcher de proclamer qu'elle n'est pas sans grandeur la nation qui fait une guerre de sept millions de louis sterling à l'Abyssinie pour arracher à la mort ou à la servitude une couple de sujets anglais et qui dit, en substance, aux Etats-Unis: j'aime mieux reconnaître mes torts envers vous et vous payer une quinzaine de millions, plutôt que de vous faire une guerre qui serait un fléau pour l'humanité, pour mes colonies et pour moi. Il est bien beau de crier au positivisme, au mercantilisme, à l'honneur national. Mais, dans ces sortes d'affaires, comme dans bien d'autres, toutes choses comptées, le raisonnement doit passer avant le sentiment. Il resterait, d'ailleurs, à considérer si, religieusement et philosophiquement, l'homme ou la nation qui confesse son erreur et veut la réparer, n'est pas plus grand que celui qui y persiste et veut l'effacer en en commettant une plus grave.

La solidité des convictions du “*Times*” n'égale pas précisément celle du roc de nos montagnes: cette vérité n'est pas nouvelle et nous ne demanderons pas brevet. Sur la question du suffrage au scrutin secret, adopté à la dernière session du Parlement Impérial, il a, à notre connaissance, varié quatre fois dans l'espace de quelques semaines; bien des malins nous disent que c'est peu pour un “journal respectable.” Il vient encore, toujours sur le même sujet, de passer dans quelques jours, de l'éloge dithyrambique à la critique amère.

Au sortir de la dernière session, il y a eu une nouvelle élection à Pontefract; c'était le premier essai de la nouvelle loi électorale: pas de nomination et votes au scrutin secret. Les choses ont été merveilleusement bien et le “*Times*” s'en est réjoui. Le vote a été réellement secret. On se félicitait d'avoir enfin trouvé le moyen de soustraire les électeurs aux “influences indues.”

L'élection qui vient d'avoir lieu à Preston a fait évanouir ces belles espérances. Les partis s'étaient habilement organisés et le vote a été si peu secret que le résultat parfaitement exact en était connu et affiché d'heure en heure, ce qui permettait aux agents des candidats d'exercer comme ci-devant, pour grossir la majorité et la minorité, cette “pression indue” que la nouvelle loi avait précisément pour but de faire disparaître. Le *modus operandi* était simple comme bon jour: chaque candidat avait tout prêt de la place d'inscription une chambre de comité où le voteur venait en passant déposer sur un bulletin le nom du candidat pour lequel il avait voté. Les moyens de contrôle étaient si puissants que le chiffre de la votation se savait très bien des parties intéressées. De là grand étonnement, grand désappointement du *Times* et de plusieurs autres journaux anglais.

Ces gens-là ont l'ébahissement facile, s'ils ne simulent pas la naïveté. Nous est avis que s'ils avaient observé comment fonctionne la votation secrète aux Etats-Unis et même dans les élections municipales de Montréal, ils reconnaîtraient comme aussi peu justifiées leurs anticipations d'avant que leur désappointement d'après.

Ils parlent même d'un amendement draconien à la loi pour en assurer l'efficacité: ce serait de punir l'électeur qui ferait connaître le nom du candidat pour lequel il a voté, il serait difficile de pousser plus loin le fanatisme de l'idée et l'ignorance du cœur humain. Comme le remarquait un jour le “*Times*,” il est pour le moins étrange de forcer au secret l'électeur sur la chose qu'il aime d'ordinaire le plus à proclamer bien haut: son opinion politique.

Sans nous prononcer sur le mérite intrinsèque du vote au scrutin comme moyen de prévenir la corruption électorale, nous devons en toute sûreté reconnaître que l'ambition demeurée et la malhonnêteté en haut ont engendré la vénalité en bas. La corruption de l'électeur n'a pas précédé, mais elle a suivi la corruption des hommes politiques, des chefs de toute échelle. Qu'on le réforme tous les deux; que les lois sévères et les châtements atteignent d'abord la tête avant d'aller aux pieds.

J. A. MOUSSEAU.

LES CHEVALIERS DU POIGNARD.

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication de ce roman que nos abonnés liront avec plaisir. Il est rempli d'un bout à l'autre de scènes émouvantes. Nous prions nos agents d'engager ceux qui désirent s'abonner à notre journal, à le faire maintenant pour profiter de la prime et de ce roman.

NOCES D'OR.

Il y aura, le 24, dans la salle du Collège Ste. Marie, une soirée musicale et littéraire, à l'occasion des noces d'or de Mgr. Bourget. M. L. O. David, de l'*Opinion Publique*, s'est chargé de la partie littéraire et M. A. Boucher de la partie musicale.

Nos plus sincères remerciements à la paroisse St. Pie, comté de Bagot, pour l'encouragement qu'elle nous a donné. M. Dumas, notre agent spécial, nous écrit qu'il a obtenu soixante et quelques abonnés dans cette localité.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

On fait dire des messes dans quelques paroisses pour le rétablissement de la santé de Sir Georges.

On assure que le chemin de fer Intercolonial sera ouvert au trafic entre Halifax et Saint-Jean, vers la fin du mois.

On parle de Sir Francis Hincks ou de Sir John Rose comme devant remplacer M. King, comme directeur-gérant de la Banque de Montréal.

Le superbe édifice connu sous le nom de St. Patrick's Hall n'est plus qu'un monceau de ruine; le feu l'a détruit dans la nuit de mercredi dernier. Cette maison joue de malheur; on se rappelle qu'il y a deux ans le toit s'effondra. C'est dans la salle St. Patrice que devait se donner, dit-on, le grand dîner qu'on prépare pour célébrer l'anniversaire de la consécration de Mgr. Bourget.

LE CHEMIN DE FER DU NORD.—Le *Constitutionnel* des Trois-Rivières, dans une correspondance éditoriale datée de Québec, dit que 5 à 600 ouvriers travaillent en ce moment au terrassement du Chemin de fer du Nord. M. Hulbert, exécute son contrat avec la plus grande activité.

Les amis de ce chemin de fer jubilent. Ceux qui doutaient, commencent à croire que M. Cauchon va tenir ses promesses.

Les membres du cabinet d'Ontario se sont réunis la semaine dernière et ont discuté vivement les changements nécessités par la retraite des Hon. MM. Blake et McKenzie. Les uns voudraient l'Hon. M. Wood pour trésorier, tandis que d'autres le repoussent et voudraient voir arriver M. Boulton, député de North York. M. Wood est en outre repoussé par l'Hon. M. Scott, commissaires des terres.

L'Hon. M. Brown favorise l'élévation de M. McKellar au poste de premier ministre.

Nous voyons avec plaisir que plusieurs des principaux citoyens de la Baie du Febvre, parmi lesquels on compte M. J. Duguay, membre pour les Communes, ont l'intention de former une compagnie manufacturière pour les laines et autres objets.

Nous ne pouvons que féliciter ces Messieurs et leur souhaiter tout le succès possible. Comme on l'a dit tant de fois, ce ne sont pas les matières à manufacturer qui manquent dans le pays el surtout dans les riches districts qui nous avoisinent, mais c'est l'initiative et les capitaux. Nous serions donc très heureux de voir le plus tôt possible une manufacture florissante à la Baie du Febvre. La paroisse et les environs en retireront des profits considérables.—*Journal des Trois-Rivières*.

MORT SUBITE.—Un jeune homme du nom de Samuel Sally, bombardier dans la Batterie B. de Québec, a été trouvé mort, lundi soir, dans la rue, près du chantier Russell, à quelque distance en deça du dépôt du Grand-Tronc, en cette ville.

Il était allé reconduire, sans permission, quelques camarades qui partaient pour Manitoba, et au dépôt il fit la rencontre d'un sergent du même corps, qui lui fit remarquer qu'il s'exposait à une grave punition, en demeurant ainsi sans autorisation hors de la caserne à cette heure; sur ce, comme le bateau à vapeur du Grand-Tronc ne traversait plus, et qu'il voulait revenir aussi tôt que possible à Québec, il prit sa course pour se rendre aux bateaux traversiers de Lévis; mais il tomba bientôt épuisé, et expira sur le champ à quelque distance de la barrière de péage.

Le corps ne portait aucune marque de violence, et il est très peu probable qu'il a été frappé par une voiture comme on l'a répété. Ce jeune homme, qui n'était guère âgé que de 20 ou 22 ans, jouissait d'une bonne réputation, et il avait déjà été employé au St. Lawrence Hall, à Montréal. Son corps a dû être envoyé à cette dernière ville, où réside sa famille.

ENIGME.

Trois voyelles, deux consonnes  
En tout composent mon nom.  
Trouvez moi donc les personnes,  
Qui toujours répondent non?  
Lorsque je frappe à leur porte:  
Vous seriez bien embarrassé.  
Vous mêmes m'avez ramassé.  
Plus d'une fois en votre vie,  
Ou bien vous me ramasserez;  
[Vous en riez?—Eh! que m'importe!]  
Reste à savoir alors si vous riez:  
Souvent ceux que je tiens font plus pitié qu'envie.†

E. B. DE ST. A.

Ottawa, le 22 Septembre, 1872.

\* “*Ramasser*” pour “*Recueillir*” une de ces milles et une expressions figurées empruntées au langage populaire du Canada resté français.

† Il est des gens qui appellent cela du *patois*. Par bonheur, des gens d'esprit pensent autrement. [Voir les *Mélanges historiques et littéraires* du Dr. Larue.]

‡ Envoyez la solution à MM. les rédacteurs de l'*Opinion Publique*.